

ment aux séminaires ou écoles hiératiques. Il y a un comité d'inspection composé de cinq membres, et de plus un Conseil d'administration ecclésiastique, composé du président du Saint-Synode, du délégué royal près le Saint-Synode, et du secrétaire général du ministre des cultes et de l'instruction publique. Le personnel enseignant comprend le directeur et des professeurs spéciaux.

Les cours sont divisés en deux parties, l'une religieuse, et l'autre laïque; les voici :

Première partie : 1° catéchisme, 2° histoire sainte, 3° histoire ecclésiastique, 4° interprétation des Saintes Écritures, 5° géographie des lieux saints, 6° morale chrétienne, 7° musique ecclésiastique.

Deuxième partie : 1° histoire universelle, 2° grec, auteurs grecs et ecclésiastiques, 3° géographie, 4° arithmétique, 5° notions élémentaires de physique, 6° agronomie élémentaire.

Ces matières sont étudiées dans quatre classes.

Première classe :

1° Grec (grammaire et exercices écrits, 4 heures; auteurs grecs et ecclésiastiques, 9 heures)	13 heures.
2° Histoire sainte et catéchisme	6 —
3° Géographie politique	3 —
4° Arithmétique	2 —
5° Musique ecclésiastique.	3 —
Total par semaine	<u>27 —</u>

Deuxième classe :

1° Grec, grammaire et exercices, auteurs grecs et ecclésiastiques.	13 heures.
2° Géographie des Lieux Saints.	5 —
3° Histoire universelle	4 —
4° Arithmétique	2 —
5° Musique ecclésiastique.	3 —
Total par semaine	<u>27 —</u>

